



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120739

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/12/2021 16H10 C:000029 I:39223
V/REF : 807451
V/Email reçu le Lundi 06/12/2021 à 16H10

SEMCODA
POLE TERTIAIRE
50, RUE DU PAVILLON
CS 91007
01009 BOURG EN BRESSE CEDEX

V/REF.IMM. 00194
IMMEUBLE : GENDARMERIE
4 RUE DU COLONNEL A. BELTRAME
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 27 Décembre 2021

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 4 RUE DU COLONEL BELTRAME- BOURG EN BRESSE - MR PERTOU : 0474459730

MOTIF : INTERVENIR POUR REALISER CURAGE AU BATIMENT B2 + FAIRE PASSAGE CAMERA
AVEC RAPPORT

Donneur d'ordre : Mme A. SARRAKT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Inspection télévisée de canalisation

LE 7 DECEMBRE 2021 A 15H30
REPERAGE DU CHANTIER DE CURAGE: BATIMENT R+4 AVEC TOITURE TERRASSE
ACCES AU VIDE SANITAIRE, POINT D'EAU OK

LE 22 DECEMBRE 2021 A 08H30
DEBOUCHAGE DU RESEAU PRINCIPAL SUR 30 ML
BOUCHON CAUSE PAR DES LINGETTES ET DES MASQUES
CURAGE DU BATIMENT B2, ECOULEMENT RENDU A 95%

OBSERVATIONS : PREVOIR UN CURAGE AU POIDS LOURD
CASSURE DETECTEE SUR LA CULOTTE DE BRANCHEMENT CUISINE AU 2E ETAGE COTE
DROIT

CC LCOMPTER Email envoyé le 13/12/21 à 16H43 Mme A. SARRAKT

NOTRE INTERVENTION EST PREVUE LE MERCREDI 22/12

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule spécialisé équipé d'un système de caméra vidéo
couleur permettant le contrôle visuel des canalisations.

Mise en oeuvre d'un véhicule spécialisé équipé d'une pompe haute pression
permettant le nettoyage de la canalisation avant l'inspection.

Fourniture d'un rapport complet (photos couleur, défauts, préconisations) et
d'un DVD de l'inspection télévisée effectuée.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120739

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	1	36,97	36,97
8,00	H.Camion HP 300L/400B 1 Opér.le 22/12	1	129,95	1039,60
1,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	2	36,97	36,97
8,00	H(s)2ème personnel	3	44,05	352,40
TOTAL H.T.				1465,94
T.V.A. a 10,00%				146,59
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1612,53</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

**Bon de Commande**

N° : 807451 du 06/12/2021

Réc. 16h10

SEMCODA
Pôle Tertiaire
50, rue du PAVILLON
01009 BOURG EN BRESSE CEDEX

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-S2497

GENDARMERIE
01000 BOURG EN BRESSE

Mail: audrey.sarrakt@semcoda.com

Référence de la Demande

N°: 613 190 du 06/12/2021

THCVRDPCE Tvx hors contra Voirie reseaux Partie cne ext.

00195-00001 GENDARMERIE BOURG EN
BRESSE

02-EE-2230-ENT-6156710

Délai

Date limite exécution : 24/12/2021

Observations

Contact M. PERTOU: 04.74.45.97.30

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra
s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

Prestation à réaliser	Mt récupér.	Qté
DEBOUEU CURAGE RESEAU DU BAT B2 ET INSPECTION VIDEO DE L'ENSEMBLE DES RESEAUX + CURAGE SI NECESSAIRE ETABLISSEMENT D'UN RAPPORT		1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par SARRAKT Audrey le 06/12/2021

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Carine ROY
Directrice Carre Pro Immobilier

SERVIMO BOURGOGNE
S.A.S au capital de 15.000 €
550 route de Ternant
01570 FEILLENS
Tél. 03 85 20 30 60 - Fax 03 85 20 25 00
R.C.S BOURG-EN-BRESSE 798 123 030

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA Pôle Tertiaire

EDN2

1/2

06/12/2021 à 16:07



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : SEMCODA

Adresse : Pôle Tertiaire 50, rue du PAVILLON 01009 BOURG EN BRESSE CEDEX

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : GENDARMERIE 01000 BOURG EN BRESSE

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à BOURG EN BRESSE

le 06/12/2021

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia DIAF

Direction des Agences

Numéro: 807451